

Extraits du registre des Délibérations

Convocation	3 décembre 2010	Membres en exercice	28
Affichage	14 décembre 2010	Membres présents	23
Transmission	14 décembre 2010	Membres représentés	3
Publication	14 décembre 2010	Suffrages exprimés	26

Conseil Communautaire du 9 décembre 2010

DC 2010-104

**CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU HAUT VAL-DE-MARNE AUX DEBATS PUBLICS SUR LES PROJETS
ARC EXPRESS ET GRAND PARIS.**

L'an deux mille dix, le jeudi 9 décembre le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, légalement convoqué le 3 décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Jean-Marie POIRIER à Sucy-en-Brie à 20h00, sous la présidence de Monsieur René DESSERT, Président.

Étaient présents :

M. Jean-Daniel AMSLER
M. Edmond BARRIQUAND
Mme Mireille BOUVARD
M. Jean-Pierre CHAFFAUD
M. Régis CHARBONNIER
Mme Catherine CHICHEPORTICHE
Mme Marie-Carole CIUNTU
Mme Carole COCHIN
M. Jean-Jacques DARVES
M. René DESSERT
M. Roger DUPRÉ
M. Patrick GAILLARD

M. Thierry GUEROUT
M. Roger GUILLEMARD
M. Bernard HAEMMERLE
M. Jean-Jacques JEGOU
M. Moncef JENDOUBI
Mme Christine LALY
M. Guy LE DŒUFF
M. Loïc MALEK-GHASSEMI
Mme Marie-Claude REILHE
M. Michèle VERRIER
Mme Nicole ZOE

Étaient absents excusés:

M. Philippe CHRETIEN, donne pouvoir à M. DARVES,
Mme Marilyn DAVID, donne pouvoir à M. GAILLARD,
M. Martial PROUHEZE,
M. Jacques REITZER, donne pouvoir à Mme BOUVARD
M. Olivier SANGOÏ.

Était Secrétaire de séance : Madame Carole COCHIN, désignée en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du C.G.C.T.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport DC 2010-104 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne exerce en lieu et place des communes la compétence « organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi », et qu'elle est, à ce titre, légitime pour adhérer à l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » ;

CONSIDERANT les débats publics sur les projets Arc Express et Grand Paris actuellement en cours ;

CONSIDERANT qu'il ressort de ces débats que le lien entre le Haut Val-de-Marne et le projet de métro Grand Paris n'est pas acquis ;

CONSIDERANT notamment que le RER A pourrait être sans correspondance avec le futur métro ;

CONSIDERANT dès lors que la Communauté doit faire connaître son avis sur ce sujet, déterminant pour l'avenir de son territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté a la possibilité de réaliser une contribution écrite aux débats sous la forme d'un « cahier d'acteur » ;

Entendu le Rapporteur,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le contenu du document annexé à la présente délibération, destiné à constituer le « cahier d'acteur » de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne à le transmettre à la Commission Nationale du Débat Public ainsi qu'au STIF et à la Société du Grand Paris.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Haut Val-de-Marne



René DESSERT

